

Arrêté du 13 septembre 2021
portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
d'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer

NOR : INTA2127721A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création du comité technique d'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 22 février 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2020 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2020 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu le courriel d'UATS-UNSA du 10 septembre 2021,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Pierre-Alain CLEMENT est nommé en qualité de représentant du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer, au titre d'UATS-UNSA, en qualité de membre suppléant, en remplacement de M. Fabrice GAZET.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 septembre 2021.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
L. Mézin